

La Lettre #14 - octobre 2024



ENVIRONNEMENT 92

Fédération affiliée à France Nature Environnement Île-de-France

Renaturer la Ville dans les Hauts-de-Seine un engagement de tous !

Environnement 92 vous invite à son prochain **colloque départemental** sur la thématique de la **renaturation des villes**. En partenariat avec FNE Ile-de-France et avec le soutien de la Région Ile-de-France. Le colloque se tiendra le **mercredi 20 novembre** prochain à **Boulogne-Billancourt**.

Le pré-programme est disponible > [ICI](#)

La journée est gratuite mais sur inscription obligatoire. La possibilité de déjeuner sur place est offerte au prix de 10 euros par personne.

S'INSCRIRE AU COLLOQUE

La plaquette « Réseaux écologiques du département des Hauts de Seine » est bientôt disponible

Environnement 92, après près de 3 ans d'efforts, vient de finaliser la cartographie des réseaux écologiques du département, c'est-à-dire l'ensemble des zones d'habitat de la faune ordinaire des quatre Etablissements Publics territoriaux : Boucle Nord de Seine, Paris Ouest la Défense, Grand Paris Seine Ouest et Vallée Sud Grand Paris.

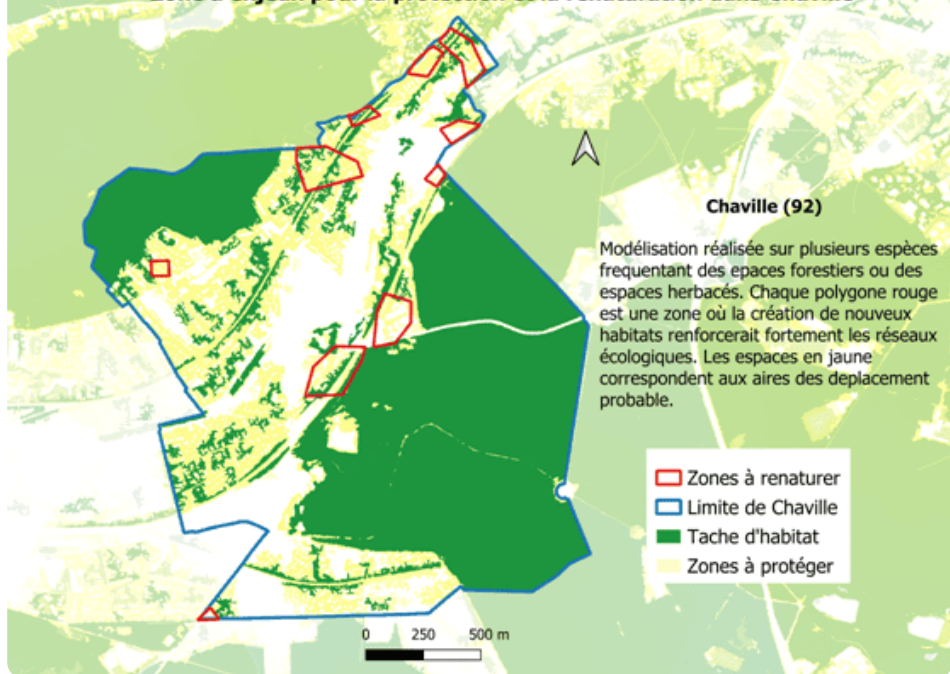
De quoi s'agit-il ?

La nature en ville est à la fois une source de bienfaits pour les citoyens. De nombreuses études épidémiologiques ont démontré les effets positifs de la nature sur la santé. Par exemple, en Angleterre, une enquête portant sur 41 millions de britanniques l'a parfaitement démontré en 2008. La nature en ville offre aussi des lieux de vie pour la faune sauvage comme les oiseaux (mésange charbonnière, rouge-gorge), les petits mammifères (hérisson, écureuil), les chiroptères (chauves-souris) ou encore les insectes (papillons, abeilles). Or même si nous bénéficions des forêts domaniales, de grands parcs et jardins, de la Seine et d'étangs, le territoire est truffé de constructions, de routes et voies ferrées et d'espaces ouverts artificialisés qui sont des obstacles au déplacement des animaux sauvages entre leurs zones d'habitat. Nous avons modélisé la trame verte pour 4 espèces communes de nos 4 EPT et quelques communes sélectionnées, grâce au travail d'étudiants en master de géographie de l'Université Paris Cité et Panthéon Sorbonne. L'échelle des informations produites est de 1mètre, c'est-à-dire celle de la carte de l'occupation du sol fournie par l'IGN-F (millésime 2021).

Quel est l'intérêt de ces cartes pour l'aménagement des territoires ?

Les cartes des zones de vie et de déplacement des espèces volantes ou terrestres permettent de repérer les secteurs d'une commune où la végétation et les zones humides doivent être protégées. L'identification de **zones à enjeux** sur ces cartes, offre des priorités pour une renaturation possible afin de renforcer en priorité les continuités écologiques existantes. Dans les secteurs très urbanisés, un plan de végétalisation, même épars, peut être un premier pas pour amorcer les déplacements de la faune sauvage capable de s'adapter à un milieu hostile pour elle.

Zone à enjeux pour la protection et la renaturation dans Chaville



Quelle est l'utilité de ces cartes dans les documents d'urbanisme ?

Notre expérience encourageante avec la commune de Chaville nous a ouvert des perspectives d'introduire la biodiversité urbaine dans un dispositif nommé « Pacte pour un Urbanisme Responsable » qui permet d'organiser, pour un projet de logement collectif, un dialogue constructif, entre toutes les parties prenantes : élus, services d'urbanismes, aménageurs, experts, associations, et ce, avant la délivrance du permis de construire. Les cartes de zones à enjeux communales offrent des arguments pour renforcer dans certains projets d'urbanisme, la surface de pleine terre arborée et éventuellement avec zone humide. Ce dialogue se poursuit au niveau de Grand Paris Seine Ouest et les autres EPT ainsi que quelques communes sélectionnées du département.

La plaquette sera disponible en octobre et publiée sur notre site. Toute demande de renseignement sera la bienvenue.

Irène Nenner, Présidente d'Environnement 92

Île Héloïse : une victoire en sursis



Environnement 92 s'est associée, avec La Seine n'est Pas À Vendre, FNE Ile-de-France, le collectif Vélo Ile-de-France et bien d'autres associations, à différentes actions pour protéger le site de l'ancienne île d'Argenteuil, autour de la salle des fêtes Jean Vilar, site menacé depuis 2016 par un projet de bétonnisation massive, bien qu'il comprenne une partie d'un ensemble arboré remarquable.

Le 4 juillet 2024, le maire a reçu l'association locale qui mène ce combat, le Comité Jean Vilar, avec une grande nouvelle : la Ville abandonne purement et simplement le projet, en ne renouvelant plus la promesse de vente au promoteur Fiminco.

Une immense victoire ! Nous transmettons ici les remerciements du comité à toutes celles et ceux qui y ont contribué :

- Plus de 9000 signataires d'une pétition au maire,
- Les centaines de participants aux manifestations (comme celle du 17 septembre 2022, photo ci-contre),
- Les associations environnementales, culturelles et autres,
- Les contributeurs au financement des recours.

Ça a mis du temps : la Ville s'accrochait, alors que la Mission régionale d'autorité environnementale avait rendu un avis très critique ; que le commissaire enquêteur chargé de « l'enquête publique unique » avait donné un double avis défavorable, à l'autorisation environnementale et au permis de construire ; que même une commission locale mandatée par le maire, principalement avec des personnes proches de lui, avait recommandé l'abandon de l'essentiel du projet. Avant les élections de 2020, le maire a suspendu sa décision sur le permis de construire... et les élections passées, il a validé un projet un peu augmenté ! Mais avec un parking divisé par deux – clientes et clients de l'hypermarché allaient pousser leurs Caddies dans les rues du centre-ville.

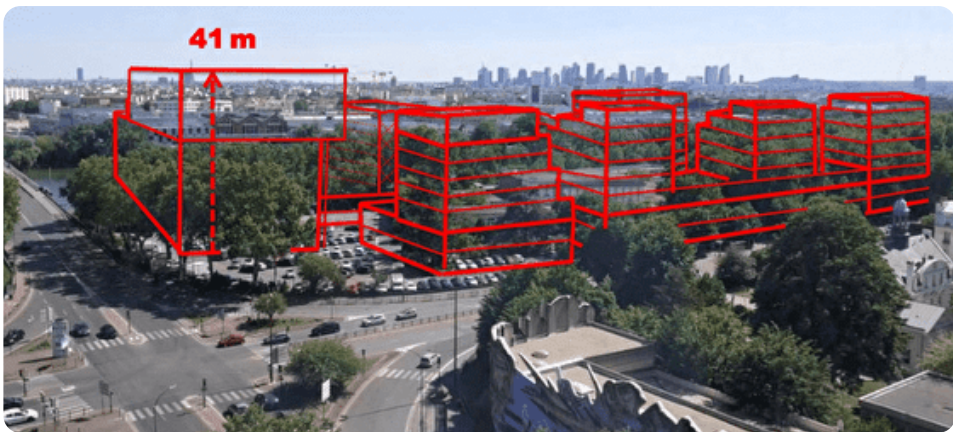
Désormais, la Ville annonce pour octobre une consultation publique en vue de réaménager toute la façade fluviale d'Argenteuil, sous le slogan « la Seine pour horizon » : participons-y, c'est notre horizon commun !

Hélas, le promoteur Fiminco persiste.

- Il exige que la Ville respecte sa promesse de vente, bien qu'elle ait expiré.

- Il attaque en justice tous les participants à des recours dont 7 personnes physiques et 7 associations : il prétend que les recours étaient « abusifs », et, en retardant le projet, lui coûtent 28 millions...

Ces recours étaient totalement légitimes, et puisque la victoire n'est pas encore complète, ils se poursuivent. FNE 95 en est partie prenante. Tous les soutiens restent bienvenus !



Esquisse du projet (2021) :

- 156 logements, dans des tours jusqu'à 30 m de haut,
- Un centre commercial avec un hypermarché... à 400 m celui existant, de taille similaire, et face au projet de Leclerc de Colombes,
- Une nouvelle salle de spectacles, un peu plus petite que l'actuelle, Jean Vilar,
- Un multiplexe de 9 salles empilées... à 400 m du cinéma municipal « Le Figuier Blanc ».

Frédéric Lefebvre, Comité Jean Vilar

NOUVEAUX TRANSPORTS FERROVIAIRES DANS L'OUEST PARISIEN

Cette année a vu l'arrivée à Porte Maillot, La Défense et Nanterre du prolongement de la ligne de **RER E**(EOLE).

La ligne ira ultérieurement vers Mantes-la-Jolie, moyennant un simple changement de quai à Haussmann-St-Lazare.

Les prolongements prévus

Ligne 14 : — Ouverture d'ici à 2024 - - - - - Projet de prolongement
 Ligne 18 : — Ouverture d'ici à 2030 - - - - - Projet de prolongement
 Ligne 19 : — Tracé à définir



4 avril 2023.

Le Parisien

On peut donc maintenant aller directement à Chelles et Tournan en Seine-et-Marne.

Bien que ne circulant pas dans le 92, les prolongements au Nord (St-Denis-Pleyel) et au Sud (Orly) de la **ligne 14** (partie axiale Nord-Sud du Métro du Grand Paris qui passe à Châtelet-Les Halles) sera utile à de nombreux alto-séquanais.

En rocade, la **branche Sud de la ligne 15** du Métro du Grand Paris devrait entrer en service à la fin de l'année prochaine et desservir Chatillon-Montrouge, Issy et Pont de Sèvres.

La Société des Grands Travaux (ex Société du Grand Paris) consulte actuellement les futurs riverains de la **branche Ouest de cette même ligne 15** qui traversera le département du Pont de Sèvres à Gennevilliers Les Grésillons en 2031.

Mais il est aussi question de réaliser entre Versailles et Nanterre-La Folie une partie jusque là en pointillés de la **ligne 18**. Ce projet est éminemment contestable puisqu'il existe déjà une ligne SNCF Versailles-La Défense (**U**) qui ne demande qu'à voir sa fréquence renforcée. Il sera infiniment moins coûteux de raccorder ses extrémités aux autres tronçons du Grand Paris que de creuser une nouvelle ligne ne desservant aucune agglomération !

Cette ligne 18 en pointillés devait aussi aller jusqu'à St-Denis en passant par La Garenne, Colombes et Gennevilliers, mais la SGP y a renoncé parce qu'il serait trop compliqué de creuser une nouvelle gare à Pleyel.

En liaison avec le Conseil départemental du Val d'Oise, en 2023, la Région Île-de-France a concocté une **ligne 19** qui aurait l'avantage de desservir l'agglomération d'Argenteuil-Bezons (150 000 habitants), la grande oubliée du Métro du Grand Paris. Cette ligne figure dans le SDRIF-E adopté cette année, mais on ignore qui en serait l'opérateur puisque la loi n'en a pas chargé la SGP.

Sur place, les objections sont nombreuses (FNAUT, "Plus de trains" et nos amis de FNE-Val d'Oise) car ce projet risque de faire capoter le prolongement du **Tramway 11** vers Argenteuil et Sartrouville qui actuellement a son terminus Ouest à Epinay. Celui-ci pourrait être opérationnel avant 2030 alors que la ligne 19 n'est envisagée qu'après 2040...

Autre objection : la ligne 19 rejoindrait la ligne 17 au Triangle de Gonesse qui était censée desservir le complexe commercial et de loisirs Europacity (imaginé par Auchan) qui a été depuis abandonné. Pour maintenir coûte que coûte ce projet de gare en plein champ, on projette maintenant d'y construire, sous les couloirs aériens de Roissy, un lycée agricole. Un internat dans une zone inconstructible pour cause de nuisances aériennes. Quel respect pour les lycéens ! A noter que la Cour des comptes propose l'abandon de la ligne 17.

Alors, à bas la ligne 17, le prolongement de la ligne 18 et la création de la ligne 19 et vive le prolongement du T11 !

Jacques Capet, Naturellement Nanterre

Le jardin des Gâtines aujourd'hui et demain

Tout le monde connaît le Domaine National du Parc de Saint-Cloud mais seul quelques Clodoaldiens connaissent le Jardin de Gâtines.

Et pourtant ...

Le Jardin des Gâtines à Saint-Cloud est le plus grand espace vert municipal ouvert.

Il s'étend sur un terrain de 19 400m² à proximité du centre ville entre la Résidence du Parc de Béarn et la rue André Chevrillon, terrain pentu des coteaux de Saint Cloud dominant la ville de Paris. Il s'inscrit pour une grande part dans une volonté ancienne visible de maintenir des espaces plantés en terre profonde sur un morceau drainant volontairement conservé du château de BEARN.

C'est l'une des rares zones perméables de grande taille sur le secteur du centre de Saint-Cloud qui permet l'infiltration de l'eau, la diminution du ruissellement ,le développement d'une strate arborée sur sol épais permettant l'évapotranspiration limitant le réchauffement et la formation des îlots de chaleur et permettant le développement de la biodiversité associée a ces milieux de pleine terre.

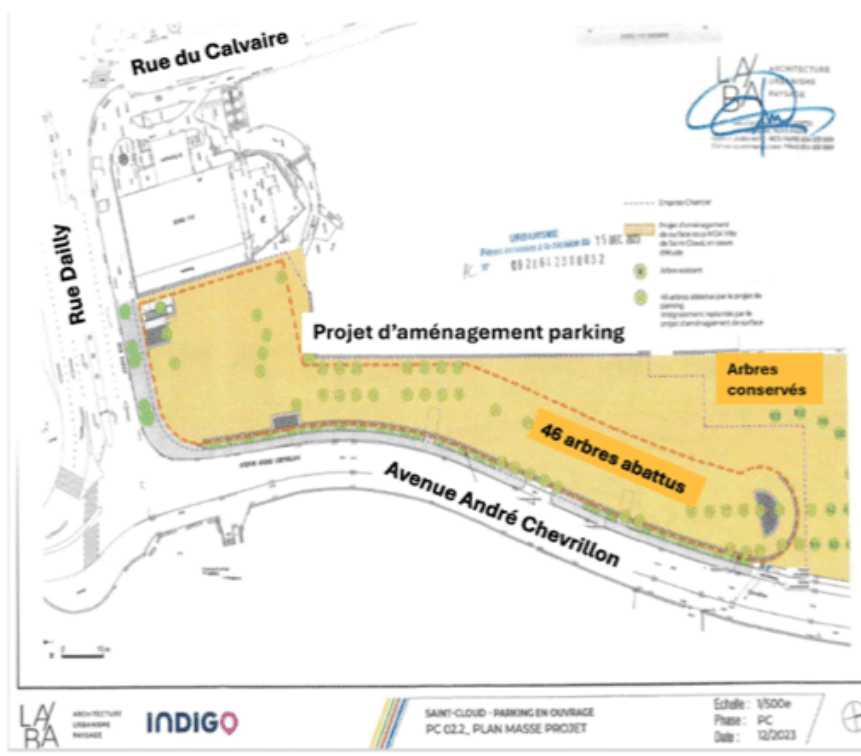
Il présente actuellement une centaine d'arbres de haute tige adultes d'une soixantaine d'années plantés en sol profond, offrant un couvert végétal de 70 % apportant de la fraîcheur à tout un quartier. Parmi cette centaine d'arbres, deux alignements en double rideaux de tilleuls adultes présentent un intérêt architectural remarquable.

Ils sont doublés de bosquets d'arbres et arbustes également adultes de moins grande taille, sureau noir, noisetier, prunier, lierres etc...

Il héberge une faune d'affinité forestière dont entre autres quatre espèces d'oiseaux (Grimpereau des jardins, Mésange bleue, Mésange huppée, Troglodyte mignon) et deux espèces d'insectes protégés (Tircis et Grillon des bois).

Connectant le Bois de Boulogne au Domaine National du Parc de Saint-Cloud, il se situe sur un corridor écologique à préserver constituant un maillon important de la trame verte du territoire en accord avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Et pourtant



Le 15 Décembre 2023, le maire de Saint-Cloud a signé un permis de construire au bénéfice de la Société INDIGO INFRA pour la construction d'un parking « souterrain » de 170 places sur une surface au sol de plus de 5000 m² du Jardin des Gâtines.

Ce projet présenté comme une réhabilitation du jardin prévoit l'abattage de 46 arbres soit près de la moitié de la population d'arbres adultes et l'imperméabilisation de plus de 5000 m² de pleine terre.

L'examen des plans de l'ouvrage fait ressortir que ce projet se présente en partie comme un caisson de 9 mètres de haut posé sur le terrain naturel recouvert d'une couche de terre n'excédant pas par endroit une quarantaine de centimètres et ne respectant absolument pas le profil altimétrique actuel du terrain. Cette faible épaisseur de terre ne pourra certainement pas permettre la « replantation intégrale » des arbres abattus promise par le maître d'ouvrage.

Pour s'opposer à ce projet, préserver leur cadre de vie et dans une démarche éco-responsable, une grande partie des riverains se sont constitués en association, l'Association des Amis du Jardin des Gâtines et ont déposé des recours auprès du Tribunal Administratif.

Erol Eliezer, Amis du jardin des Gâtines

L'héliport Valérie André, un nouvel avenir



Le Volocity de Volocopter en démo à sa base de Pontoise (source Volocopter)

L'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, de son nouveau nom Valérie André va subir une transformation importante. Sa surface va être réduite de 7,5 ha à 3,5 ha et le nombre de vols d'hélicoptères va diminuer de près de 30 %. L'héliport sera réservé aux vols officiels, de surveillances et sanitaires. Les compagnies privées se retirent en seconde couronne francilienne. Une partie des terrains sera affectée au parc Suzanne Lenglen de Paris et ceux en bordure de la rue Henry Farman construits. ADP qui gère le terrain souhaite accueillir des taxis volants du type Volocopter et deux lignes aboutissant ou partant de l'héliport sont prévues : Pont d'Austerlitz-Issy et Issy-Versailles. Ces engins volant à 150 mètres d'altitude produisent un bruit de 80 dB(A) soit celui d'un sèche cheveu. Ce sont des engins fortement consommateurs d'énergie électrique ne transportant que 2 personnes, le pilote et un passager pour des coûts financiers et énergétiques élevés. Au moment où il faudrait que la sobriété énergétique soit mise en pratique partout, ce mode de transport est totalement inapproprié. Les associations de protection de l'environnement et la ville de Paris font des recours contre l'autorisation de ces engins dans le ciel parisien. Une cagnotte est ouverte pour les soutenir dans cette action : [ICI](#)

Michel Riottot, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Quelle place pour la

nature en ville ?



Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un véritable centre scientifique d'excellence étudiant la Terre et le Vivant depuis les périodes les plus reculées du passé jusqu'à aujourd'hui, en interrogeant notre devenir. Les savoirs sont ainsi partagés tout en œuvrant à la conservation de la biodiversité et des patrimoines, qu'ils soient naturels ou culturels. Environ 2 500 collaborateurs, chercheurs, soigneurs, bibliothécaires, taxidermistes, chargés de collections, ingénieurs, vétérinaires, muséologues... s'y attellent sans relâche.

Sur son site internet ([site](#)), le Museum met en ligne un dossier très complet, supervisé par Nathalie Machon, professeur en écologie urbaine et biologie, afin de répondre à la question : **Quelle place pour la nature en ville ?**

En utilisant des chapitres aux titres évocateurs : Des animaux plein les rues, Fleurs des trottoirs, La vie au fil de l'eau, La nature conquérante, La vie cachée du caniveau ou encore Éclairage fatal, le dossier aborde tous les grands thèmes de la biodiversité, la régulation thermique en ville, les barrières anti-pollution, le morcellement et la bétonisation, l'adaptation climatique, les trames vertes et bleues et comment « ensauvager » les espaces verts.

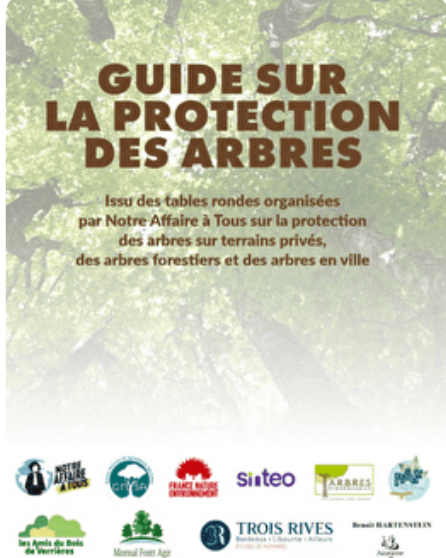
Le dossier est complété de conférences en accès libre.

Guide sur la protection des arbres

Le Guide sur la protection des arbres est le fruit d'un travail collectif initié par l'association Notre Affaire à Tous.

Le 25 novembre 2023, Notre Affaire à Tous a organisé un cycle de trois tables rondes à l'Académie du climat dédié à la protection des arbres. Cet événement a réuni différents acteurs engagés - avocats, notaires, écologues, associations de protection de l'environnement et bureau d'étude - qui ont

chacun partagé leurs connaissances et proposé des outils pratiques à disposition des citoyens pour protéger les arbres.



La structure de ce guide reprend les thématiques abordées lors des trois tables-rondes:

- La protection des arbres sur terrains privés;
- La protection des forêts;
- La protection des arbres urbains et péri-urbains ;

et se conclue par des recommandations et des propositions d'évolutions législatives.

Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Après avoir obtenu la condamnation de l'Etat dans l'Affaire du siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne.

En publiant le résultat des tables-rondes, l'association Notre Affaire à Tous espère que ce guide servira au plus grand nombre et apportera les réponses que chacun souhaite.

Adresse où le document est disponible : [ICI](#)

Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !

ENVIRONNEMENT 92 - environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de
ENVIRONNEMENT 92.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Voir le mail dans votre navigateur

Copyright © 2024 ENVIRONNEMENT 92

16 Rue de l'Ouest, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, France